

N° 2018/014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 26 février 2018

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 26 février 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
	Mme ROSE-LEVEQUE
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

Absente excusée

Mme SERRE Océane.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 14-26/02/2018

DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT DES ARRETS DE CARS

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a adopté un règlement d'aide pour l'aménagement et la sécurisation des arrêts de cars.

La commune de COUX possède plusieurs arrêts de cars desservis par un service de transport relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Pour l'année 2017/2018 la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche lance un appel à candidature.

Suite à l'état des lieux réalisé conjointement avec les services du Département, il apparaît important d'aménager et de sécuriser les arrêts situés sur la route départementale 2 ainsi que les arrêts situés sur la route départementale 104 secteur les Bros.

Monsieur le Maire explique qu'en partenariat avec le département, il est opportun de s'inscrire dans la démarche proposée par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Le taux d'aide pour les aménagements et les abris bus est de 80% du montant de la dépense hors taxe, Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que le taux d'aide pour l'accessibilité est de 50% du montant de la dépense hors taxe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature afin d'obtenir une aide financière selon le règlement défini par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jeanne Jean-Pierre'. Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text 'COMMUNE DE PRIVAS' at the top and '(Ardèche)' at the bottom. There are small stars on either side of the bottom text.